

Conseil communal de Lausanne

**Postulat :**

**Pour une accessibilité de l'animation socioculturelle et des centres de quartier par les personnes à mobilité réduite.**

Dans son Rapport-préavis 2025/01, présentant la troisième étape de sa Politique des quartiers, la Municipalité indique que « *La plupart des maisons de quartiers sont accessibles pour les personnes en situation de handicap physique* ».

Cela confirme le constat du terrain qu'une trop grande partie des lieux d'animation sont encore mal équipés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Aux maisons de quartier, il faudrait en effet encore ajouter les locaux occupés par les différents Centres de quartier, qui ne disposent pas toujours d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite (WC, lavabos, par exemple), ou même parfois dont l'accès aux installations « standards » sont rendues inaccessibles par des escaliers.

Dans le discours politique, un accord existe pour déplorer cette forme d'exclusion d'une partie de la population par des barrières architecturales ou l'absence d'un équipement adapté.

Ce postulat vise à passer du discours à des actes visibles.

Ces actes pourraient être, successivement :

- un état des lieux pour les locaux subventionnés par la Ville, qu'ils le soient par la FASL ou directement par le service concerné ;
- une planification des travaux de mise à niveau nécessaires ;
- une dotation financière qui marque concrètement la volonté de la Ville d'atteindre une accessibilité des personnes à mobilité réduite en chaque lieu ;
- les consultations et les prises de décisions politiques relatives à ces actes.

Simultanément ou à la suite, les aménagements nécessaires pour faciliter l'accessibilité des personnes atteintes de troubles de la vision ou de l'audition, notamment, pourraient être étudiés selon une même démarche.

**Ce postulat demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de conduire une démarche dynamique permettant, à terme, d'adapter tous les lieux d'animation socioculturelle et centres de quartier pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette démarche comporterait un état des lieux, une planification des travaux, une dotation financière, ainsi que les consultations et les prises de décisions politiques.**

Lausanne, le 25 novembre 2025

  
Jacques-Etienne Rastorfer  
groupe socialiste